



Orientation 3ème : saisie des intentions provisoires

publié le 07/01/2022

Sommaire :

- IMPORTANT : SAISIE DES VŒUX A FAIRE AVANT LE 23 JANVIER 2022 AU PLUS TARD.

● IMPORTANT : SAISIE DES VŒUX A FAIRE AVANT LE 23 JANVIER 2022 AU PLUS TARD.

Afin de vous permettre d'anticiper les différentes étapes liées à l'orientation et l'affectation, je vous prie de trouver en pièce jointe, le document intitulé "les étapes de l'orientation". Chaque élève recevra également ce document dès le mardi 4 janvier en vie de classe.

De plus, pour vous aider à réaliser la première étape : la saisie des voeux provisoires, vous trouverez un tutoriel en pièce jointe. Cette démarche est à réaliser sur Educonnect avant le 23 janvier prochain en utilisant les identifiants des RESPONSABLES LEGAUX et non ceux de l'élève.

Si vous avez besoin d'aide, je vous remercie de prendre rapidement RDV avec le secrétariat.

Les professeures principales, le psychologue de l'Education Nationale et moi nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez l'utilité.

 [les_etapes_de_l_orientation](#) (PDF de 4.8 Mo)
 [comment_saisir_les_voeux_provisoires](#) (PDF de 1.6 Mo)

NB : Suite aux restrictions sanitaires, j'ai le regret d'ANNULER LA REUNION DU 10 JANVIER 2022 concernant l'orientation après la troisième.